

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 13 novembre 2017

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 13 novembre 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé Julie Gagné Johanne Fillion Lyne Gagnon
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--------------------------------------------------------	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2017-11-194 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 tel qu'il a été préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-11-195 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-11-196 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 13 novembre 2017

2017-11-197 **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2017**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-11-198 **APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cinquante-neuf mille deux cent trente-quatre dollars et quatre-vingt-un (59 234,81\$), la liste des prélèvements bancaires au montant de treize mille cinq cent cinquante dollars et soixante-quatorze (13 550,74\$), et les salaires nets payés au montant de neuf mille cent quatorze dollars et soixante (9 114,60\$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de quatre-vingt-un mille neuf cent dollars et quinze (81 900,15\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 725 à 762.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2017-11-199 **PRISE D'ACTE – DÉPÔT – MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES CELLULES NOS 3 ET 4 – JUILLET 2017**

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

DE prendre acte du dépôt de la mesure d'accumulation de boues dans les cellules n^{os} 3 et 4 réalisée le 11 juillet 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-11-200 **AUTORISATION – DESTRUCTION D'ARCHIVES MUNICIPALES SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION – DIVERS DOCUMENTS DES ANNÉES 1965 À 2011**

CONSIDÉRANT QUE la liste des archives municipales pouvant être détruites en 2018 est dressée, et ce, conformément au calendrier de conservation des archives municipales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la destruction par déchetage d'archives municipales concernant les années financières 1965 à 2011, conformément aux dispositions du calendrier de conservation des archives municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la destruction par déchetage des archives municipales faisant l'objet de la liste dressée et datée du 9 novembre 2017, et ce, en conformité avec le calendrier de conservation de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 13 novembre 2017

QUE la liste des archives municipales à détruire en 2018 est conservée au service de l'administration.

QUE le déchiquetage des archives municipales se fait par le personnel municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-11-201

AUTORISATION – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ASSURANCE GÉNÉRALE – RETRAIT D'UN ASSURÉ ADDITIONNEL EN RESPONSABILITÉ CIVILE À LA POLICE D'ASSURANCE – GROUPE COMMUNEAU TERRE

CONSIDÉRANT QUE le Groupe CommunEauTerre a déposé une lettre informant de la dissolution du comité effective le 31 octobre 2017;

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'autoriser le retrait de Loisir Groupe CommunEauTerre, à titre d'assuré additionnel en responsabilité civile, à la police d'assurance de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

DE transmettre la présente résolution et toutes les informations pertinentes à Univesta., cabinet en assurance de dommages.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-11-202

CODEL – EMBAUCHE D'UNE PERSONNE-RESSOURCE EN LOISIRS – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS – VOLET LOCAL 2017-2018 – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDÉRANT l'importance du développement du loisir pour la vitalité des municipalités;

CONSIDÉRANT le manque des ressources humaines pour soutenir le milieu et les bénévoles;

CONSIDÉRANT la volonté des organismes locaux pour l'embauche d'une personne-ressource afin de dynamiser le secteur des loisirs et de la vie communautaire à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le Codel s'engage à effectuer le recrutement, l'administration et la supervision de la personne-ressource;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait partie du plan de développement local 2015-2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane recommande l'utilisation du montant de six mille quatre cents dollars (6 400\$) provenant du Fonds de développement des territoires de la MRC de la Matanie versus le Programme de développement des communautés - Volet local 2017-2018 afin de procéder à l'embauche d'une personne-ressource pour la vie communautaire et des loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-11-203

CODEL – EMBAUCHE D'UNE PERSONNE-RESSOURCE EN LOISIRS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement local (CODEL) désire embaucher une personne-ressource pour dynamiser et s'occuper des loisirs et de la vie communautaire à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement local prépare un montage financier pour l'embauche d'une personne-ressource en loisirs;

CONSIDÉRANT QUE Comité de développement local demande une aide financière de cinq cents (500\$) dollars à la Municipalité de-Saint-René-de-Matane afin d'équilibrer les dépenses reliées à l'embauche d'une personne-ressource;

EN CONSÉQUENCE,

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 13 novembre 2017

Il est proposé par le Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage pour l'année financière 2017-2018 à participer financièrement au projet d'embauche d'une personne-ressource en loisirs pour un montant de cinq cents (500\$) dollars.

QUE l'aide financière n'est pas récurrente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-11-204

AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE LA MATANIE – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE JUSQU'À L'ACCUEIL JOHN – DISTANCE DE 2,5 KM

CONSIDÉRANT QUE la SEPAQ reloge ses bureaux administratifs à l'accueil John situé sur le chemin de la Réserve-Faunique à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie désire connaître l'intérêt de la municipalité de Saint-René-de-Matane à conclure une entente intermunicipale pour procéder au déneigement du chemin de la Réserve-Faunique jusqu'à l'accueil John sur une distance d'environ 2,5 km entre la dernière résidence déneigée et l'accueil John;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'état d'usure actuel de la machinerie ne permet pas de conclure d'entente intermunicipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE RENDU – SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2017

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance ordinaire du mois d'octobre 2017 du conseil des maires de la MRC de La Matanie.

POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE – COMPTE RENDU – NOVEMBRE 2017

Mme la conseillère Joyce Bérubé donne un compte rendu de la politique familiale municipale.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucun sujet à ajouter et à discuter à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

201-11-205

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 13 novembre 2017, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 52.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 13 novembre 2017

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière